



Note préliminaire à l'Écho n°17 de février 1907

En première page et sur la page suivante est retranscrit l'hommage rendu au chanoine Claude GONET, ex-curé de Barbentane, qui s'est éteint dans sa ville de naissance le 26 novembre 1906...

C'est dans cet Écho que sont retranscrits les évènements des "*inventaires à Barbentane*" du 14 décembre 1906, de leurs suites judiciaires le 27 décembre, ainsi que du jugement de première instance du tribunal de Tarascon le 10 janvier 1907. L'Écho passe quand même sous silence l'agression physique du commissaire, de son adjoint, l'huissier de justice et du cocher de la calèche qui les évacue. Il faut attendre les comparutions en justice pour en avoir une idée (coups et blessures). Pendant plusieurs jours, Barbentane est en état de siège, plusieurs brigades de gendarmerie et même 500 hommes de troupe sont installés au village. Chauffé depuis des mois contre les lois "scélérates" (dixit l'Église) ces évènements étaient prévisibles. Ils ne sont glorieux pour personne, surtout pas pour les condamnés, malgré les écrits des Écho, et ils n'ont en rien changé le cours de l'histoire...

Guy

ÉCHO DE BARBENTANE

Février 1907

Sommaire

- Page 01 = Mr le Chanoine Gonet (1831-1906) ;
Page 02 = L'application de la loi de séparation des Églises et de l'État à Barbentane, journées historiques des 14 et 27 décembre 1906 ;
Page 04 = Pourquoi le Pape ;
Page 05 = La Vérité ;
Page 06 = Les doutes de l'incrédulité ;
Page 07 = États religieux ;
Page 08 = Pauvre orphelin ;
Page 08 = Lettre de faire part.

Index : Ségurd ; Grangier ; Solliers ; Raoulx ; Granier ; Lambert ; Giraud ; Granier ; Ayme ; Onis ; Bertaud ; Bon ; Mus ; Bruyère ; Pélissier ; Astruc ; Terray ; Montrond ; Ceccaldi ; Lamothe.

Autres index : émeute des inventaires des 14 et 27 décembre 1906 ; jugement et condamnation en 1^{ère} instance le 10 janvier à Tarascon.

Source : collection Magali Arnaud et Mireille Arnaud-Boissonnade.

* L'ÉCHO *

DE BARBENTANE

Petit Bulletin Paroissial

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Passer en faisant le bien !

Conservez chaque numéro

HISTOIRE LOCALE — ÉDUCATION

HYGIÈNE

Aimez-vous les uns les autres !

Lisez et faites lire

M. LE CHANOINE GONET (1831-1906)

M. Claude Gonet naquit le 8 février 1831, à Tarascon. Ordonné prêtre le 2 juin 1855, alors qu'il appartenait déjà comme préfet d'études au Petit Séminaire, il y resta encore deux années, après lesquelles on lui confia la paroisse récemment fondée du Mas-Thibert, dans les landes de la Crau, sur les bords du Rhône. Il n'y avait, en ce poste, qu'une pauvre chapelle ; non moins pauvre était le logement du curé, auquel on accédait par une échelle. Il arriva plus d'une fois au jeune missionnaire d'ouvrir, la nuit, son parapluie, pour préserver son lit d'une ondée fâcheuse.

Une dame protestante, riche propriétaire, s'efforçait de propager l'hérésie. Gardien vigilant du troupeau, M. Gonet allait sans cesse à travers champs, d'une ferme à l'autre, luttant de toute manière contre l'erreur. Un jour, pour arracher à des sollicitations funestes un de ses pêcheurs, qui était gravement malade, il se rendit à Arles à pied, en plein soleil d'août, demander son admission à l'hôpital.

Il usait d'une arme invincible, la pénitence ; il jeûnait souvent. En 1865, M. Gonet fut nommé curé de Mollégès, paroisse d'environ 800 habitants, au nord du diocèse, dans le doyenné d'Orgon.

Par la largesse de ses aumônes et sa parole apostolique, aumône spirituelle plus précieuse encore qu'une pièce de monnaie, il gagna l'estime et la confiante sympathie de cette chrétienne population. Sa piété achevait la conquête des âmes. On le voyait souvent, dans son église, à genoux près de l'autel, la tête serrée dans ses mains, absorbé par la prière.

Il avait une vive dévotion envers le Saint-Sacrement, et volontiers il prolongeait son oraison devant le Tabernacle.

Il manifestait la générosité de son zèle dans de fréquentes visites à toutes les familles de sa paroisse, dans les offices solennels qu'il excellait à organiser, enfin et surtout dans de nombreuses prédications qui excitaient, d'une façon si pressante, à l'accomplissement du devoir.

En 1882, M. Gonet arrive comme curé à Barbentane. La population est profondément religieuse. La foi s'y traduit en ac-

tes. Dès la première rencontre avec ses paroissiens, le nouveau pasteur discerne la bonne volonté des âmes qui sont confiées à sa direction. Il rêve de les conduire très loin et très haut dans la voie de l'amour de Dieu.

Il est toujours l'homme de la prière. Il passe maintenant une partie de ses nuits dans l'église. Qui révélera le mystère de ses colloques avec Jésus-Eucharistie?...

A genoux devant l'Hostie sainte, en une cérémonie d'adoration nocturne, au début du siècle, il traduit, en phrases enflammées, les sentiments qui remplissent son cœur. On est ému jusqu'aux larmes.

Il est toujours l'homme de la pénitence. Il prend à peine quelques heures de repos chaque nuit; il couche sur une méchante paille; il exténue son corps de toute façon; il le méprise pour sauver son âme, pour sauver les âmes.

C'est dans la mortification et la contemplation amoureuse de Dieu qu'il prépare ses sermons et ses instructions. Sa parole est simple, claire, incisive, forte jusqu'à la rudesse, rude jusqu'à la dureté. Il a de la chaleur, de la vie; il a des cris qui saisissent l'âme, qui l'agitent dans ses profondeurs, qui l'arrachent à tous les égoïsmes pour la jeter, soumise, confiante, entre les bras de Dieu. Il fait beaucoup pour les hommes; crée une chorale; en plus de la communion pascale qui groupe 700 hommes ou jeunes gens, établit trois communions d'hommes, à la Fête-Dieu, le jour de Saint-Roch et en la solennité de l'Immaculée-Conception. Il soutient toutes les œuvres avec un

dévouement inlassable. Il s'intéresse à diverses institutions hospitalières de la région et y envoie non seulement des offrandes, mais aussi des sujets. Il a sans cesse la main ouverte et, quand son mandat trimestriel lui parvient, il en a déjà fixé l'emploi.

Il est accueillant. Au presbytère, les vicaires, les confrères, voisins, tous les ecclésiastiques sont un peu chez eux. Il aime les jeunes, il les encourage. On lui pardonne ses vivacités, ses saillies, des mots capables de blesser. Il a un cœur plein de charité, un grand esprit de foi.

Un soir, à une heure assez avancée, s'étant rendu à l'église selon sa coutume, il ne peut y pénétrer. Les hommes qui préparent la décoration d'une fête en son honneur, à l'occasion de sa nomination de chanoine honoraire (1895), tiennent la porte bien close. Alors M. Gonet comprend, et, souriant, hochant un peu la tête comme pour une amicale gronderie, il s'agenouille sur le seuil et prie longuement.

C'était un homme de Dieu, c'était un *Saint*.



L'application de la loi de séparation à Barbentane

*Journées historiques
des 14 et 27 décembre.*

Vendredi 14. — M. Ségurd, commissaire de police de Châteaurenard, venu vers 10 h. du matin, accompagné de son agent Justin Grangier, pour notifier à M. le Curé et au conseil de fabrique l'arrêté préfectoral de mi-

se sous séquestre, fournit à notre paroisse l'occasion d'une protestation inouïe. Toutes les cloches sont mises en branle. Les habitants du village comme ceux de la campagne accourent. Les mères disent à leurs enfants : « Quittez tout, allez vite défendre l'église ! »

Le commissaire et son agent, sous les huées de la foule, les menaces, les cris : à bas les voleurs ! et une grêle de débris de toutes sortes, de coups de bâton et de cailloux, se réfugient au café du Commerce, d'où ils ne sont extraits qu'à dix heures du soir par plusieurs brigades de gendarmerie, des renforts de hussards et l'aide du sous-préfet d'Arles et du Parquet de Tarascon. La Presse entière s'est occupée de cette manifestation homérique.

A la suite de cette échauffourée, M. de Solliers, doyen des juges d'instruction de France, envoie sa démission au ministre pour n'avoir pas à condamner les plus honnêtes gens du pays, ses amis ; le Parquet, à partir du mardi 18, s'installe à la mairie pour l'enquête, et pendant tout le temps qu'elle durera se fera protéger par une compagnie du 58^e de ligne d'Avignon et plusieurs brigades de gendarmes.

M. le comte Terray, maire, accourt de son château de Feuillet, en Normandie. MM. Raoulx et François Granier, 1^{er} et 2^e adjoints, sont, contre toute équité, suspendus de leurs fonctions. Enfin l'instruction, par onze mandats d'amener, se clôture le *jeudi 27 décembre, seconde journée historique*.

Les inculpés : Lambert Antonin, Giraud Louis, Granier Paul,

Ayme Léon, Onis Arthur, Raoulx Claudius, Bertaud Louis, Bon Louis, Mus Baplistin, Bruyère Louis, dit Tranquille, sachant déjà ce qui les attend, se réunissent dans la matinée au café du Midi. L'instruction leur adjoindra encore Bruyère Jean-Marie, Robert et Bertaud Michel. Une mère de famille, Granier Thérèse, est également inculpée, mais elle bénéficiera, ainsi que Léon Ayme, Bon Louis et Mus Baplistin, vu leur état de santé, d'une mise en liberté provisoire. Le Parquet est arrivé à 9 heures. A l'appel du garde, tous se lèvent et quittent le café pour se rendre crânement à la mairie, où leur mandat de comparution est soudain changé en mandat d'arrêt.

Comme une trainée de poudre, la nouvelle se répand. M. le Commissaire a prié, dès le matin, M. le Curé d'empêcher qu'on sonne les cloches, mais la foule s'amasse quand même sur le cours et se presse devant la mairie, qui vient d'être transformée en prison.

3 escadrons de hussards, 2 compagnies du 58^e de ligne et 6 brigades de gendarmes sont là, en tout environ 500 hommes de troupes. Ils ont reçu les ordres les plus rigoureux. Il va être midi. Sur le perron de l'Hôtel de Ville ont pris place M. Péliissier, procureur de la République, M. Astruc, juge d'instruction, le comte Terray, le curé de Barbentane, le capitaine de Montrond, le lieutenant Mouroux, le lieutenant de gendarmerie, le sous-préfet Ceccaldi et quelques journalistes.

Tout à coup, une voix entonne et la foule des hommes, des femmes et des jeunes filles chante

(Voir la suite page 8.)

En fait, la suite est à la page 7 ✱

POURQUOI LE PAPE...

POURQUOI *le Pape a-t-il refusé la loi du 9 décembre 1905, dite « loi de Séparation » ?...*

Je me moque de l'opinion des impies, des juifs ou des protestants. Ils ne font pas partie de l'Eglise catholique et pourront penser ce qui leur plaira.

Mais je n'admets pas que les catholiques aient, là-dessus, des idées tordues!... Expliquons-nous une bonne fois à fond...

La loi de 1905 comprend TROIS CHOSES bien distinctes :

1^o **La rupture malhonnête d'un traité.** Rupture, par *une seule* des parties contractantes, d'un traité qui engageait les deux parties, Eglise et Etat.

Deux commerçants font un marché. L'un des deux casse le marché sans même avertir l'autre. C'est une malhonnêteté, une insulte. Entre commerçants, c'est un procès en dommages-intérêts; Entre nations armées, c'est la guerre!...

Qu'a fait le Pape devant cette insolence du gouvernement français? Lisez bien: Le Pape a *protesté*, contre cette goujaterie, comme de juste. Mais *s'il n'y avait eu que ça dans la loi 1905*, le Pape et les catholiques l'auraient **subie**.

2^o **La spoliation inique.**

a) Spoliation de *tous les biens* donnés aux églises de France par les catholiques et pour le seul usage du culte catholique. Eglises, chapelles, évêchés, presbytères, terrains, ornements, statues, vases sacrés, rentes, fondations

de messes, fondations de bienfaisance et même les caisses de retraites des vieux prêtres. *Tout est confisqué, volé*, par la loi 1905.

b) Spoliation du *budget des cultes*. Ce budget n'est pas autre chose que la restitution, en intérêts à 2 pour cent, du capital volé à l'Eglise par la grande Révolution...

Toutes les révolutions sont voleuses. Celle de 1793 a volé à l'Eglise toutes ses propriétés foncières. Après la Révolution, on a dit à l'Eglise: « L'Etat va, à la place de vos biens volés, donner un traitement à vos prêtres. Ce sera une rente d'Etat pour compenser le capital perdu!... » L'Eglise, bonne mère, a accepté. Aujourd'hui, la seconde révolution revient lui dire: « L'Etat supprime la rente!... On ne donnera plus rien aux prêtres! »

C'est le voisin qui a bâti sur votre terrain et qui vous dit: « Je vais vous donner une rente pour vous dédommager! ». Et, à sa mort, son fils vient vous dire: « Je ne vous dois rien! » C'est le vol tout cru. Entre particuliers, on arrange ça à coup de revolver. Qu'a fait le Pape?

Lisez bien: Contre ces spoliations iniques de la loi de 1905 le Pape a protesté, mais *s'il n'y avait eu que ça dans la loi*, le Pape et les catholiques l'auraient encore **subie**. Ça n'aurait pas été la première fois dans l'histoire et ça ne sera pas la dernière. Les biens matériels n'ont jamais été *l'essentiel de l'Eglise*, et Jésus-Christ n'a promis l'immortalité qu'à l'essentiel de l'Eglise!...

3^o Alors pourquoi, au juste, le Pape a-t-il refusé la loi 1905? Encore une fois, lisez bien, fai-

tes lire autour de vous et dites-le partout :

Le Pape — et avec lui tous les évêques sans la moindre exception — tous les prêtres, à part cinq ou six dévoyés sur cinquante mille — tous les conseils de fabrique, à part quelques rares ignorants — tous les catholiques, à part ceux qui étudient naïvement leur religion dans les journaux mondains ou impies... — *le Pape, dis-je, a refusé la loi du 9 décembre 1905, uniquement à cause des associations culturelles!*

Voilà donc déjà un point éclairci. La place nous étant mesurée dans notre petit Bulletin, nous expliquerons dans le numéro prochain *pourquoi le Pape a eu rigoureusement raison de refuser les associations culturelles.*

(A suivre.)

La Vérité

TROIS ministres président à la destruction de l'Eglise catholique en France. Ils s'appellent *Clémenceau, Briand, Viviani.*

A ceux qui croient encore au prétendu « *libéralisme* » de ces trois hommes, j'offre les documents suivants :

1^o Il y a 25 ans, le 2 avril 1882, le franc-maçon Georges *Clémenceau* prononçait, au Convent maçonnique, un discours dont voici un extrait :

« Si, malgré la suppression des congrégations, la dénonciation du Concordat, la laïcisation des écoles et des hôpitaux, le cléricisme conservait encore quelques racines dans le pays, on pourrait, **au nom du droit commun,**

les extirper à jamais, en rendant impossible l'exercice de la Religion, par l'application habile de quelques articles du Code pénal... »

« Ainsi, en déclarant que la confession corrompt la jeunesse (art. 334 du Code pénal), on empêchera les prêtres de confesser... En assimilant la perception des honoraires de messes et les tarifs de mariages, baptêmes et autres cérémonies aux délits de tromperie et d'escroquerie (art. 405, 427 du Code pénal), on les priverait de toutes ressources... »

« C'est pourquoi, et tout en demandant simplement la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, *formule excellente en ce sens qu'elle sera plus facilement acceptée,* le parti républicain doit en réalité poursuivre la réalisation du **BUT DEFINITIF** plus efficace : **la suppression de l'Eglise dans l'Etat!** »...

Dix ans après, au Convent de 1892, le grand-maître Blatin résumait ainsi le plan de bataille si bien lancé par Clémenceau :

« Le Concordat sera supprimé. Le Concordat une fois dénoncé, non seulement le budget des cultes sera supprimé, les églises déclarées propriété de l'Etat et enlevées aux fidèles au gré des municipalités, mais les paroisses elles-mêmes ne seront plus considérées que comme de simples associations religieuses. On leur appliquera la loi sur les associations et **on les détruira de la même façon!** » Signé : F. BLATIN.

2^o *Briand* envoyait l'autre jour aux instituteurs une circulaire où je lis ces mots :

« *Mettez Jésus-Christ dehors.* Le temps est arrivé de déraciner dans l'âme des enfants, en

France, la foi ancienne qui a fait son œuvre et d'y faire pénétrer la lumière de la libre-pensée. Nous avons chassé Jésus-Christ de l'armée, de la marine, des écoles, des prétoires de la justice. Il nous faut maintenant le chasser de l'Etat... »

3^o Enfin, *Viviani* prononçait, il y a deux mois, son fameux programme d'éteigneur officiel :

« Nos pères autrefois, nous aujourd'hui, avons été et restons appliqués à l'œuvre d'anticléricalisme et d'irreligion. Nous avons enlevé à l'humanité sa croyance en la vie future. Nous avons éteint les lumières du ciel... Mais n'allez pas croire que notre œuvre soit terminée. **Elle ne fait que commencer...** »

Evidemment, ces fantoches nous font sourire. Ils ressemblent à trois rats en colère qui décident entre eux de dévorer le Mont-Blanc!...

Clémenceau, Briand, *Viviani* et même Combes, c'est le Bloc... Mais Dieu et l'Eglise, c'est le Roc!... Aucun être équilibré ne peut avoir la moindre inquiétude sur l'issue de la bataille.

Mais, de grâce, que les catholiques au moins cessent de les appeler des « *libéraux* », des « *habiles* », des « *grands hommes* », des « *victimes du Pape* », etc., etc.

Que l'on comprenne, une bonne fois, que le **vrai sentiment** de ces hommes-là, c'est la **HAINE**, la **haine maçonnique, sectaire, impie!**...

Cette haine, en vérité, ils l'habillent de ce « libéralisme » dont ils ont plein la bouche, mais c'est comme un portefaix qu'au théâtre on habille en roi!...

Les doutes de l'incrédule

I. Si c'était vrai!..

Si la religion que m'enseignent les prêtres catholiques dont je me moque était vraie?

Si cette immense multitude de bons chrétiens qui la pratiquent sérieusement avaient raison?

Si, après cette vie si courte, il y en avait une autre éternelle?

Si c'était vrai que tout ne finit pas après la mort?

S'il y avait un Dieu qui voit tout? Qui compte tout?

Si le ciel et l'enfer existaient?

Ma vie d'indifférence et de plaisirs défendus serait un malheur irréparable!...

Or:

II. C'est vrai!..

Ceux qui l'affirment ne sont ni des naïfs ni des charlatans.

Ceux qui la pratiquent, à part quelques hypocrites, sont meilleurs que les autres.

Jésus-Christ, dont les prêtres catholiques enseignent la doctrine, a donné comme certaines toutes ces vérités. Jésus-Christ par ses miracles étonnants a prouvé au monde qu'il était Dieu. Dieu ne peut pas me tromper.

Un incrédule se moquait d'un moine en lui disant:

— Vous serez bien attrapé, mon père, s'il n'y a point de ciel?

— Vous serez bien plus attrapé que moi, répondit le moine, s'il y a un enfer!..

La chose vaut la peine qu'on y réfléchisse? Elle est assez grave pour que, dans ses doutes, un homme raisonnable prenne le parti le plus sûr!

en chœur: « *Prouvençaou e catouli* », « Nous voulons Dieu », etc., etc., en tordant les bras et agitant les mains vers ceux, là-haut, époux, fils, frères ou amis qu'on va leur enlever.

On crie: vive l'armée! vive la liberté! Le commandant de Lamothé, qui a la direction des troupes, s'avance, puis deux ignobles fourgons pour transporter les prisonniers. Soudain la porte s'ouvre, les captifs apparaissent entre les gendarmes, un remous se produit, et voici que les femmes, les jeunes filles, les enfants, la foule entière en chantant, en acclamant, avec des vivats frénétiques, lancent lauriers, rameaux, bouquets et fleurs qui couvrent en un clin d'œil gendarmes, fourgons, chevaux et soldats. Le spectacle est prodigieux.

Les prisonniers crient: vive la prison! L'émotion étreint tout le monde. Enfin, à midi 1/2, les fourgons s'ébranlent, partent à toute vitesse, suivis par des acclamations enthousiastes et des cris qui arrachent les larmes de tous les yeux.

Cé fut, de Barbentane à la prison, à Boulbon, à Tarascon, une marche triomphale.

Sous la conduite de M. le Curé et de M. le Vicaire, on va terminer à l'église les chants d'espérance et de protestation. Une vibrante allocution est prononcée et la bénédiction du Saint Sacrement reçue. M. le comte Terray fait entendre au café du midi d'abord et chez les familles des inculpés ensuite des encouragements et des consolations. C'est alors qu'une mère infirme, dont on a emmené le fils unique, lui répond: « Mais, Monsieur le comte, Je n'ai pas

besoin de consolation: je suis plus fière de mon fils que d'une fortune, si on me la donnait! »

Le jeudi 10 janvier, le verdict est prononcé. Sont condamnés: Lambert à 20 jours de prison; Raoulx, Bertaud Michel et Robert à 15 jours; Granier, Onis et Bruyère-Tranquille à 10 jours; Bertaud Louis à 8 jours et Ayme à 100 fr. d'amende.

Giraud, Bruyère Jean-Marie et Mus sont acquittés. Mes Jacquier, du barreau de Lyon, Bergasse, de Marseille, et Drujon, de Tarascon, plaidèrent magistralement en faveur des inculpés.

Honneur à nos prisonniers! Gloire aux défenseurs de la foi! Honneur et gloire à ceux qui souffrent pour les droits du Christ et les libertés de la sainte Eglise!

BAPTÊMES

Décembre

4. Denise-Pierrette-Anne MICHEL.
Parrain: Pierre Michel.
Marraine: Anne Martinet.
23. Noémie-Louise-Berthe BERLANDIER.
Parrain: Louis Mouret.
Marraine: Berthe Tourniaire.
29. Jumeaux:
Louis MÉNARD.
Parrain: Louis Sérignan.
Marraine: Louise Ménard.
- Jean MÉNARD.
Parrain: Jean Ménard.
Marraine: Marie Mouret.

MARIAGES

Décembre

8. Pierre-Paul SARRAZIN, cultivateur et Julia-Louise DE WISENFELD.
13. Jean-Baptiste DELORME, comptable et Marie TAXIS.

†
SÉPULTURES

Décembre

- 6. Marie RAOULX, 68 ans.
- Marie-Madeleine FONTAINE, veuve MARTINET, 87 ans.
- 11. Pierre VALLIENT, 74 ans.
- 20. Madeleine-Philomène COURDON, 62 ans.
- 21. Marie FONTAINE, 27 ans.
- 23. Jean-Louis CHARRET, célibataire, 77 ans.
- Pierre AYMÉ, 82 ans.
- 24. Joseph PAOLASSO, 40 ans, né à Willa-Porosa (Italie).



PAUVRE ORPHELIN

Le 20 décembre dernier, un curé montait en wagon à la gare de Belleville (Rhône), et s'installait en face d'un voyageur en train de lire un journal anticlérical.

Tout à coup ce voyageur interrompit sa lecture et, s'adressant au prêtre, il lui dit d'un air narquois : « Monsieur le curé, vous savez sans doute la grande nouvelle ? » Et il gonflait la voix avec importance, faisant des clignements d'yeux à ses voisins.

« Non, Monsieur, répondit le prêtre, je n'ai pas lu le journal ce matin ; j'ai dû partir de bonne heure, et... »

« Comment, vous ne savez pas ; mais on ne parle que de cela. »

« Monsieur, je ne sais absolument pas ce que vous voulez dire. »

« Eh bien ! je suis attristé de vous l'apprendre : **C'est que le diable est mort !** »

« Vraiment, répartit le curé d'un air profondément touché et avec un accent singulier. Eh bien, Monsieur, j'ai toujours eu pitié

« **des orphelins ;** veuillez accepter ces deux sous ! »

Tête du voyageur ! Tout le wagon retentit d'un fou rire. Le beau parleur pâlit, rougit, et, tout penaud sous la bordée de quolibets qui l'assaillait, changea de wagon à la station de Villefranche.

Lettre de faire part

On raconte que, dans un ville du Midi, un Gascon, désireux de faire comprendre leur bévue aux braves gens qui s'obstinent à ne pas rentrer à l'église pour les enterrements des catholiques, leur adressa une lettre de faire part ainsi conçue :

« Les familles X. et Z. ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cousin.

« Et vous prie d'assister à ses funérailles qui auront lieu le 31 décembre.

« Le convoi partira du domicile mortuaire pour se rendre aux cafés avoisinant l'église, et de là au cimetière de la paroisse. »

Pour nous, gardons nos habitudes de convenances et de foi, et n'assistons pas en incroyants aux funérailles religieuses. Ce n'est pas le moment de faire injure au défunt et à sa famille qui attendent plutôt un souvenir, une prière.

M^{me} Calino rentre chez elle en proie à un trouble violent.

« Qu'as-tu donc ? lui demanda M. Calino.

— Je viens de voir un fiacre écrasé, mis en pièces par un omnibus.

— Ah ! mon Dieu ! et les voyageurs qui étaient dans la voiture ?

— Il n'y avait personne.

— Ah ! tant mieux *pour eux*, soupire l'excellent homme.